

Ce que nous réalisons

vos formalités

☛ imprimez la
liasse CFE

- ▶ l'enregistrement des AG à la Recette des impôts,
- ▶ la publication dans un JAL,
- ▶ le dépôt au greffe et la modification au RCS

Ce que doit contenir votre dossier

vos modèles
d'annonces

☛ à consulter
☛ à publier

- ▶ 4 exemplaires du PV de l'AGE qui décide la prorogation de la durée et la mise à jour des statuts (2 exemplaires pour le greffe, 1 pour les impôts et 1 pour la société)
- ▶ 2 exemplaires des statuts mis à jour certifiés conformes
- ▶ **pouvoir** du représentant légal à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci.

Cas particulier de la réduction de la durée

il convient de produire :

- ▶ 2 exemplaires de l'AGE,
- ▶ 2 exemplaires des statuts à jour
- ▶ un **pouvoir**